

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2014

Présents : M. BELIN, Maire, M. CIELECKI, Mme ROLLAND, Adjoints  
Mmes DOYON, LELIEVRE, THIOURT, PEPERMANS  
Mrs PEPERMANS, DEGRAEVE, LEJEUNE, ALBORS, LEHOUGRE  
GUILLON, SIMON

Absent excusé représenté : Mme LOVERA qui a donné pouvoir à Mme THIOURT

Secrétaire de séance : M. GUILLON

PRECEDENT PROCES-VERBAL ACCEPTE A L'UNANIMITE

### **ORDRE DU JOUR**

**TRAVAUX A L'ECOLE** : Monsieur Degraeve donne lecture du diagnostic sécurité qui a eu lieu à l'étage de l'école (incendie et sécurité)

- La solidité des planchers est d'environ 250kg au m<sup>2</sup>.
- Mise en place d'une porte coupe-feu, sécuriser les compteurs électriques, suppression de stockage inutile (lits d'appoint dans la chaufferie, stockage de livres ou autres) sécuriser la fenêtre dans l'escalier, rehausser la rampe d'escalier
- Couvrir les poutres en « stuvaux » ou plâtre coupe-feu sur plafond

Une fois ces travaux réalisés un autre contrôle sera nécessaire. Des conditions suspensives sont à demander afin que l'établissement reste en 5<sup>ème</sup> catégorie.

Obligation de mesure de l'air est reportée à 2017, en attente des directives au journal officiel

### **POLICE MUNICIPALE** :

Ils exerceront les missions suivantes :

- Prévention par une présence visible sur la voie publique
- Proximité avec la population par des contacts permettant de recueillir les besoins des administrés et les rassurer sur la prise en compte de leurs attentes,
- Dissuasion par des interventions auprès des groupes de jeunes perturbateurs
- Sécurité routière par des contrôles sur les zones à risques
- Encadrement des manifestations sportives, festives, commémoratives

Deux agents pourront intervenir à la demande pendant trois heures pour un montant de 250€ (Un pourcentage des amendes de police sera reversé à la commune).

Leur bureau sera situé à Nanteuil Lès Meaux. La convention a été adoptée à l'unanimité

## **URBANISME :**

Monsieur le Maire informe les membres présents du renouvellement de la convention relative à la gestion du service concernant l'instruction du droit des sols qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : soit :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Permis de démolir en périmètre des Monuments historiques
- Déclarations préalables « de division »
- Certificats d'urbanisme dits opérationnels (CUB) au sens de l'article L.410-1b) du code de l'urbanisme

Le renouvellement de la convention avec la CAPM est accepté à l'unanimité

Convention relative à la gestion des tags, balayuse et nacelles : les missions seront les suivantes :

- Enlèvement des tags et graffitis,
- Balayage de l'ensemble des voies publiques
- Elévation de personnel impliquant l'utilisation de nacelles

Renouvellement accepté à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT (TLE) : Avant le 30 novembre 2014 il faut renouveler la taxe d'aménagement : le vote est reporté à la prochaine réunion du conseil.

## **Informations diverses :**

Le Conseil Général nous informe qu'une dotation de 12 121.16€ vient de nous être attribuée au titre de l'acompte du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle.

Au cours de sa séance du 3 octobre il a été décidé de nous attribuer au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour un montant de 10 967.80€

M. Pepermans expose qu'un camion prend la Rue des Palais pour un parking. Il est décidé d'interdire cette voie au plus de 3T5 (comme toutes les rues du village ce qui n'est pas forcément précisé à l'entrée de Montceaux) et la limiter à 30km/h. Voir lors de la prochaine réunion du Conseil le stationnement sur les trottoirs.

Le minibus a été vendu pour un montant de 13 000€ au Collège de Charly sur Marne la cote à l'argus est de 10 500€.

Des devis pour un camion benne ont été demandés.

Etude à faire pour de la location

Propriété Rue de Lizy :

2 propositions ont été reçues par écrit

- 1) Pour un montant de 115 000€ : projet de création de 5 logements
- 2) Pour le même montant mais avec conservation de la bâtisse et un seul logement.

La 2<sup>ème</sup> proposition est retenue par l'ensemble du Conseil.

Noël : Un sapin de 4 mètres a été commandé il sera mis en place sur le côté de la Mairie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30